

Comité de parents Tom Pouce

Ce comité a pour fonction de représenter au mieux tous les parents qui ont des enfants à la garderie. Aux Pays-Bas cela s'appelle une « Oudercommissie ». Ce comité de parents se réunira afin d'évoquer les diverses questions relatives à la garderie Tom Pouce. A la suite de ces réunions, les parents choisis feront une liste des points évoqués qui sera envoyée et discutée avec les représentants de la garderie.

Le comité agit en agent neutre et en toute objectivité, sans émettre de jugement de valeur, en relatant les faits avec exactitude.

Nous avons à présent 3 parents. Si vous voulez les rejoindre ou si vous avez des questions ou suggestions d'amélioration, vous pouvez contacter l'adresse suivante :

comiteparentstompouce@gmail.com

Voici ci-dessous quelques informations sur le comité de parents :

Qu'est-ce qu'un comité de parents ?

Un comité de parents se compose d'un certain nombre de parents dans une garderie ou une crèche. Ils représentent tous les parents des enfants qui sont recueillis à l'endroit particulier.

Son rôle est consultatif :

Il peut faire des suggestions concernant :

Le plan pédagogique, la quantité de personnel, l'occupation des groupes, les horaires de la garderie, son prix.

Il peut proposer des améliorations en matière de nutrition, de santé et de sécurité.

Son rôle est actif :

Lever de fond afin de mener à bien un projet (album photos, sorties, achat de jouets etc...)

Organiser des séances d'information (premiers secours, diététique, bien être de l'enfant au quotidien etc...)

Par ses conseils il influence les divers aspects de la garderie et en améliore la qualité.

Pourquoi un comité de parents ?

Le but d'un comité de parents est de maintenir et d'améliorer la qualité des soins en collaboration avec la garderie.

Le comité de parents joue un rôle important dans la communication avec les parents.

C'est une valeur ajoutée à la qualité des services.

Que fait un comité de parents ?

Le comité de parents se réunit environ 2 à 3 fois par an en vue de formuler des conseils à la garderie. Le comité de parents est un intermédiaire **neutre** entre les parents et la garderie.

Son rôle est également de faire remonter les plaintes concernant un enfant, un membre du personnel.

Il établit et modifie la procédure de plainte.

Qui est dans le comité de parents ?

Tout parent qui a un enfant dans la garderie peut participer au comité de parents du lieu concerné. Dans la composition du comité de parents, des efforts sont faits pour assurer la représentation la plus représentative des différents groupes de parents.

Qui ne fait pas partie du comité de parents ?

En raison de l'indépendance du comité, aucun employé (pédagogique), gestionnaire de l'emplacement ou d'autres employés ne peuvent faire partie du comité des parents.